



# Conseil municipal de Sceaux sur Huisne

## Séance du 22 mai 2014

Convocation du C.M. : 17/05/2014  
Affichage : 30/05/2014

Le jeudi 22 mai 2014 à 20 heures 30, le conseil municipal de Sceaux sur Huisne, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Denis SCHOEFS, maire

**Étaient présents** : MM. Denis SCHOEFS, Didier LOUVEAU, Melle Marie-Line TISON, M. Claude LABORDE, Mmes Isabelle CANTY, Julie FONTENEAU, Servanne JAKUBOWSKI, Régine JACQUEMIN, MM. Roger-Jean BÉALAY, Jérémie CANTY, Éric DESCOMBES, Éric LECOMTE, Yannick ROULEAU

**Absents excusés** : M. Maurice RAYER, Mme Jocelyne ISSARTIAL  
Mme Jocelyne ISSARTIAL a donné procuration de vote à M. Didier LOUVEAU

**Secrétaire de séance** : M. Éric DESCOMBES

### ☞ Lotissement communal « Le Chêne Galon »

#### **Point sur l'avancement du dossier**

**25/04** : le conseil a émis un avis favorable à la poursuite des études (phase projet) et au dépôt du permis d'aménager dans l'attente de nouveaux éléments, notamment l'étude géotechnique.

**20/05** : la commission communale s'est réunie en présence de Sarthe Habitat/IRPL/Paysage Concept :

- Les sondages de sol seront réalisés par ICSEO semaine 22.
- IRPL et Paysage Concept vont communiquer un projet de règlement du lotissement pour validation avant le dépôt du permis d'aménager qui sera déposé pour instruction avant le 14 juillet 2014. La lecture et les modifications éventuelles du règlement seront réalisés par la commission « Travaux-Urbanisme-Environnement.

**16/06 à 10h45** : Réunion de présentation de l'esquisse des locatifs par l'architecte de Sarthe Habitat.

**19/06 à 9h30** : Réunion de travail avec Sarthe Habitat et IRPL

Autre information d'ERDF : nécessité d'un transformateur pour alimenter le lotissement.

### ☞ Réhabilitation de la bibliothèque communale

#### **Point sur l'avancement du dossier**

**25/04** : le conseil a procédé à l'attribution des lots du marché aux entreprises et a autorisé M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région au titre de la réhabilitation énergétique. La demande est en cours.

**30/04** : Les courriers ont été envoyés aux entreprises non retenues.

**15/05** : Les lettres de notification de marché ont été adressées aux entreprises retenues.

**20/05** : une première réunion préparatoire de chantier a eu lieu à 16h à la mairie en présence d'A3DESS, du coordonnateur SPS et des entreprises. Le planning prévisionnel des travaux a été remis aux entreprises pour validation. Il est présenté et commenté au conseil municipal par M. le Maire.

- Début des travaux semaine 24. Fin de chantier prévu fin octobre 2014. Les locaux devront donc être vides pour fin de semaine 23.
- Les réunions de chantier sont programmées le mercredi matin. La commission « Travaux » y est cordialement invitée. Prochaine réunion : 11 janvier à 9h00.

Éric DESCOMBES propose au conseil de demander une nouvelle subvention dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) auprès des producteurs et distributeurs d'énergie.

#### **Avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'oeuvre**

M. le Maire informe le conseil qu'un avenant n° 1 au marché du 9 mai 2014 est proposé concernant la mission de maîtrise d'œuvre du Cabinet A3 DESS. Cet avenant comprend un nouveau forfait définitif de rémunération d'un

montant de 13 254,40 € HT, soit 15 905,28 € TTC, remplaçant le forfait de rémunération de 12 240,00 € HT basé sur le montant prévisionnel des travaux de 160 000 € HT (délibération du conseil du 30/08/2013).  
Connaissance prise du nouveau forfait définitif de rémunération basé sur l'enveloppe définitive du coût des travaux qui s'élève à 173 260,08 € HT calculé au taux de 7.65 %,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**autorise** M. le Maire à signer l'avenant n° 1 concerné avec le Cabinet A3 DESS de la Ferté-Bernard, qui fixe le nouveau forfait définitif de rémunération à 13 254,40 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2014 - opération n° 75 : réhabilitation de la bibliothèque communale – art. 2313 pour la somme de 249 027.00 € (travaux et études comprises).

### ***Demande de subvention au titre du NCR 2014-2017 (Nouveau Contrat Régional du Perche Sarthois)***

M. le Maire rappelle que la Région alloue des aides au titre du NCR 2014-2017 (Nouveau Contrat Régional du Perche Sarthois). Cette aide est cumulable avec l'aide régionale concernant la réhabilitation énergétique.  
Dans le cadre du NCR 2014-2017, le projet susceptible d'être éligible est la réhabilitation de la bibliothèque communale 20 avenue du Général de Gaulle  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**adopte** le projet précité,

**décide** de solliciter le concours de la Région et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montants
<b>Maître d'ouvrage</b>	90 300 €
<b>NCR 2014</b>	<b>30 060 €</b>
Subvention régionale au titre de la réhabilitation énergétique	8 000 €
DETR 2013	32 400 €
Fonds de concours 2013 de la CCHS	12 500 €
<b>Montant des travaux HT</b>	<b>173 260 €</b>

**autorise** M. le Maire à déposer une demande de subvention au titre du NCR 2014-2017,

**atteste** de la réalisation de l'audit thermique et énergétique,

**atteste** de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,

**atteste** de l'inscription des dépenses en section d'investissement,

**atteste** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

### ***Ecole Jean Ferrat***

#### **Marquage de jeux dans la cour**

M. le Maire informe le conseil municipal que des travaux de marquage de jeux sont demandés par les enseignants dans le cadre de l'opération d'équipement de l'école Jean Ferrat. Ils consistent en des travaux de peinture routière blanche réfléchissante qui comprennent : une piste, une marelle « terre-ciel », une marelle « dragon », une marelle « alphabet », et un escargot des couleurs.

Après consultation de deux entreprises, M. le maire propose de retenir l'offre la moins-disante de la SAS LESOURD située au Mans pour un montant de 2 045,00 € HT, soit 2 454,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**porte sur son choix** sur la SAS LESOURD,

**autorise** M. le maire à signer le devis concerné.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2014 opération n° 80 : Equipement de l'Ecole Jean Ferrat – art. 2315

## Droit de préemption urbain

### **Vente de l'immeuble 31-33 rue Saint Eloi**

M. le Maire informe le conseil de la vente de l'immeuble situé 31-33 rue Saint Eloi appartenant à M. David VENARD et à Mme Bénédicte FOSSE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**décide** de ne pas préempter pour cet immeuble

### **Vente de l'immeuble 29 rue de l'Ecole**

M. le Maire informe le conseil de la vente de l'immeuble situé 29 rue de l'Ecole appartenant à M et Mme Cyril VERRON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**décide** de ne pas préempter pour cet immeuble.

## Indemnités

### **Attribution d'une indemnité de conseil et de budget à la comptable des Finances Publiques**

**Vu** l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

**Vu** l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

**Vu** l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**décide** de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,

**décide** d'accorder l'indemnité de conseil par an au taux maximum, que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Béatrice VINÇON,

**décide** de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires au taux maximum.

## Finances

### **Décision modificative (achat d'une débroussailleuse)**

M. le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'acquérir une nouvelle débroussailleuse. Après consultation de plusieurs fournisseurs, le devis le moins-disant proposé par la société DEPUSSAY de Thorigné sur Dué, est d'un montant de 812,50 € soit 975,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**décide** l'achat d'une nouvelle débroussailleuse auprès de la société DEPUSSAY au prix de 975,00 € TTC,

**décide** l'ouverture d'une nouvelle opération d'investissement et le virement de crédits suivants:

Section d'investissement - Dépenses :

- o Art. 2118 - opération n° 43 – Réserves foncières = - 975,00 €
- o Art. 2158 - opération n° 82 – Achat de matériel d'entretien = + 975,00 €.

### **Télétransmission des actes au contrôle de légalité : acquisition d'un certificat pour authentification des actes**

Afin de répondre à la demande d'authentification des actes au contrôle de légalité de la part du Ministère de l'Intérieur, la société SRCI présente un devis d'acquisition de certificat CERTINOMIS dans lequel 3 certificats sont proposés aux collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**décide** l'acquisition du certificat CERTINOMIS « Agent » pour la somme de 185,00 € HT, soit 222,00 € TTC, et dont la durée de validité est de 2 ans.

**autorise** M. le maire à signer le devis correspondant.

Afin de permettre le règlement de cette dépense, le conseil, à l'unanimité :

**décide** le virement de crédits suivants :

- Art. 2118 – opération n° 43 – Réserves foncières = - 222,00 €
- Art. 2051 – opération n° 45 – Concessions et droits similaires = + 222,00 €.

## ☞ Commission Communale des Impôts Directs

### Etablissement d'une liste de contribuables susceptibles d'être désignés par la Direction des Impôts comme commissaires siégeant au sein de la CCID

M. le Maire explique au conseil le rôle de la commission et les conditions à remplir pour être commissaire siégeant au sein de la C.C.I.D.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**arrête** la liste des 21 contribuables susceptibles d'être désignés par la Direction des Impôts.

- **Au titre des taxes foncières :**
  - MM. BANDARRA Marc, BENOIST Serge, CANY Denis, CRUCHET Joël, DUPONT Jean-Marc, LASNIER Didier, LOUVEAU Didier, SEGOUIN Roland
- **Au titre des taxes d'habitation :**
  - MM. BACHELIER Pascal, BOULMER Jean-Claude, CAMBRAY Jean-Pierre, Mmes DUSSEAU Marie-Françoise, GUILLAUD Chantal, MM. LINAIS Claude, RAYER Maurice
- **Au titre de la C.E.T. (ex TP) :**
  - Mme COSSONNEAU Françoise, MM. LABBÉ Alain, MORICE Mickaël, PLISSON Gilles
- **Commissaires titulaires en dehors de la commune :**
  - MM. BÉALAY Roger-Jean, BLANCHARD Pascal

## ☞ Commissions Communales

### Désignation des membres de la commission MAPA (marchés à procédure adaptée)

Le conseil municipal procède à l'élection d'un représentant du Président, et des membres de la commission MAPA (marchés à procédure adaptée) avec vote à main levée

Président : Denis SCHOEFS - Membres : Didier LOUVEAU, Marie-Line TISON, Claude LABORDE, Isabelle CANTY, Jérémie CANTY, Éric DESCOMBES, Régine JACQUEMIN, Éric LECOMTE.

### Commission « information-communication » : point sur la revitalisation du site internet

Jérémie CANTY, conseiller municipal, informe le conseil qu'il procède à la revitalisation du site internet de Sceaux sur Huisne et il invite les conseillers à émettre des suggestions pour l'élaboration du site.

## ☞ Désignation de référents

### Désignation de référents « tempête »

M. le Maire explique le rôle du « référent tempête » : en cas d'évènement climatique de grande ampleur, il est impératif d'instaurer un lien direct entre chaque commune concernée et la cellule de crise d'ERDF. Sur la base des constats qu'ils auront eux-mêmes effectués sur le terrain, les référents « tempête » seront informés du diagnostic du réseau électrique, des modalités de dépannage et des délais de réalimentation.

Suite au renouvellement des conseils municipaux de mars 2014, ERDF Le Mans demande que soient désignées 2 personnes « référents tempête » dont au moins un membre de l'équipe municipale.

M. le Maire propose sa candidature et demande si d'autres candidats se présentent. M. Didier LOUVEAU propose également sa candidature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**désigne** Denis SCHOEFS, Maire comme référent « tempête » n° 1 et Didier LOUVEAU, 1<sup>er</sup> Adjoint comme référent « tempête » n° 2.

## Elections européennes du 25 mai 2014

### Permanences des assesseurs

Permanences	Assesseurs
8 h00 à 10 h00	Maurice RAYER Yannick ROULEAU Éric LECOMTE
10 h00 à 12 h00	Julie FONTENEAU Servanne JAKUBOWSKI Didier LOUVEAU
12 h00 à 14 h00	Claude LABORDE Éric DESCOMBES Régine JACQUEMIN
14 h00 à 16 h00	Roger-Jean BÉALAY Denis SCHOEFS Didier LOUVEAU
16 h00 à 18 h00	Isabelle CANTY Jérémy CANTY Denis SCHOEFS

## Information

### Rénovation de l'éclairage public

La commission « Travaux » se réunira lundi 16 juin à 18h00 (à confirmer) afin de procéder à un pré-choix de matériel d'éclairage public pour l'intégrer dans le dossier de consultation des entreprises.

### Entretien de voirie

M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. Alain CRUCHET demandant de réparer le chemin de la Prairie avant les fenaisons. L'employé communal procédera au fauchage des accotements avant réparations. Celles-ci seront réalisées dès que le chemin sera assaini.

### Document unique

A la demande de la commune, lundi 19 mai et jeudi 22 mai en matinée, Mme Florence BODEY, préventeur de sécurité au Centre de Gestion de la Fonction Publique du Mans, a répertorié par poste les risques professionnels encourus par les agents communaux. Cette démarche vise à améliorer les conditions de travail du personnel au sein des collectivités territoriales. Cette évaluation des risques professionnels est présentée sous forme d'un document unique.

Mme Florence BODEY demande une lecture du projet de document unique proposé, et demande que M. le Maire en fasse part aux agents concernés présents lors des journées d'évaluation des risques. Des modifications jugées nécessaires peuvent être suggérées.

### Lotissement de la Huchottière

Un rendez-vous a été fixé entre M. le Maire et l'avocat chargé du dossier de défense traitant le contentieux entre le lotisseur « Sarthe Lotissement » et la commune.

## 👉 Questions diverses

Mme Julie FONTENEAU indique que les places de stationnement face au lotissement de la Huchottière sont gênantes pour le débouché de la voie (risque de conflit avec les véhicules venant du Luart). Les places de stationnement seront supprimées lors de l'intervention de l'entreprise de peinture à l'école

## 👉 Manifestations

- Samedi 31 mai à 13h30 : Concours de pétanque organisé par l'association des parents d'élèves sur la plaine de loisirs.
- Vendredi 20 juin à 20h30 : Loto organisé par le club des Aînés Ruraux

## 👉 Agenda du maire et des adjoints

Réunion des adjoints le mercredi

- Dimanche 25 mai : Élections européennes
- Mardi 10 juin : Démarrage des travaux de réhabilitation de la bibliothèque communale
- Mardi 10 juin 18h00 : Réunion du conseil communautaire à La Chapelle St Rémy
- Mardi 10 juin 18h00 : Présentation de l'expérience de chaudière bois au Pays de la Vallée de la Sarthe à Avoise
- Mercredi 11 juin à 9h00 : Réunion de chantier à la bibliothèque communale
- Jeudi 12 juin à 18h00 : Réunion du Perche Sarthois à Thorigné sur Dué
- Dimanche 15 juin (heure à préciser) : Visite des équipements et bâtiments communaux
- Lundi 16 juin à 10h45 : Réunion avec Sarthe Habitat
- Lundi 16 juin à 18h00 : Réunion de la commission « Travaux » (rénovation éclairage public)
- Mardi 17 juin à 18h00 : Conseil d'école
- Mercredi 18 juin à 10h30 : Distribution mensuelle des colis alimentaires à la salle des fêtes
- Jeudi 19 juin à 9h30 : Réunion avec Sarthe Habitat et IRPL
- Samedi 21 juin : Commémoration en hommage aux aviateurs américains tombés en 1944

**Prochaine réunion de conseil : Vendredi 27 juin 2014 à 20h30**

**La séance est levée à 22h30**